

Nous devons donc, sans retard inutile, nous acquitter de la mission qui nous est confiée, c'est-à-dire organiser et faire fonctionner cette force rendue possible par la cessation des hostilités, et dégager le canal.

Au paragraphe 2, le projet de résolution auquel je me réfère:

Note et approuve les progrès que le secrétaire général a réalisés jusqu'à présent au sujet des mesures concernant le dégagement du canal de Suez et dont il rend compte dans son rapport; (A/3386).

Nous ne pourrions guère progresser sans adopter ce projet de résolution qui au paragraphe 3:

Autorise le secrétaire général à continuer de rechercher des mesures pratiques et de négocier des accords pour que les opérations de dégagement puissent être entreprises avec rapidité et efficacité.

Ce paragraphe, il va de soi, ne préjuge en rien la répartition des frais ni les méthodes normales qui régissent les dépenses des Nations Unies.

Maintenant que le retrait est en voie de réalisation, notre premier devoir est d'appuyer le secrétaire général dans la tâche extrêmement lourde que nous lui avons imposée. Sa diligence et la clairvoyance dont il fait preuve méritent notre entier appui. Nous avons confiance en lui tout comme il compte sur la bonne foi de ceux avec lesquels il traite. Nous souhaitons donc pouvoir lui apporter notre aide et aller de l'avant ici, à l'Assemblée, au lieu d'être soumis à d'interminables diatribes de propagande comme celle qu'on vient de nous servir — vieilles rengaines qui s'émeussent avec le temps.

Le moment n'est pas aux récriminations entre ceux que préoccupe la recherche d'une solution des problèmes avec lesquels nous sommes aux prises. Le moment n'est pas aux récriminations entre délégations soucieuses de progresser vers l'objectif que nous nous sommes fixé. Il est temps de nous attaquer à une œuvre de restauration: restauration, d'abord, des droits souverains de l'Égypte sur tout son territoire par le retrait des forces étrangères du territoire égyptien; restauration du libre passage pour tous dans le canal de Suez. Nous avons à rétablir avant tout, non pas la situation qui, par notre faute à tous, aux Nations Unies et ailleurs, a donné lieu à la crise actuelle, mais la paix, la sécurité et des conditions de vie décentes dans une partie du monde qui en est privée depuis plusieurs années.

Financement de la Force

Le 26 novembre, l'Assemblée a adopté une résolution relative à un mode provisoire de financement de la Force d'urgence des Nations Unies; la résolution autorisait le secrétaire général à créer un compte spécial pour la Force d'urgence au montant initial de 10 millions de dollars, dans lequel seront versés les fonds requis pour rencontrer les frais de la Force d'urgence et sur lequel seront tirés les paiements à effectuer. La résolution déterminait en outre provisoirement les modalités du financement de la force en attendant que soit adoptée une méthode plus définitive après décision de la Commission des questions administratives et budgétaires de l'Assemblée générale. Cette résolution a été adoptée par 52 voix (y compris le Canada) contre 9, et 13 abstentions, 5 membres étant absents.

Le 20 décembre, la Commission des questions administratives et budgétaires de l'Assemblée a adopté une résolution donnant suite à la résolution du